



## Horaires non respectés par rapport au contrat de travail

Par **rochhe**, le **20/12/2008** à **21:02**

Mon patron n'a pas tellement respecté les horaires qu'ils m'envoyaient en début de mois.  
Sur mon contrat, il est stipulé un forfait mensuel de 75H pour 685€.  
Or, il s'avère que ces horaires ne sont jamais respectés, et en fin de mois, je me retrouve avec 35, 45, 67 H, mais le planning n'est pas respecté.  
Je voudrais savoir, étant en CDI à temps partiel, si mon patron me doit les horaires qui figurent au contrat ou la base réelle des heures effectuées